

**PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS et COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 28 JUILLET 2012 à 19 HEURES 30**

Présent(e)s : MM. VERGUET, ROYER, FROGER, MARTIN, PERROT-MINNOT, PIONCHON, BARBE et PERONNIER - Mmes. GUILLOT et BOURBON

Absente excusée : Mme. VALLIN

Ordre du jour :

- Intervention des conseillers municipaux jeunes / présentation d'un document vidéo réalisé par leurs soins sur le fonctionnement du CMJ,
- Avenant à la convention du Centre de Loisirs de Pont-de-Beauvoisin (Savoie),
- Proposition de contrat / maintenance de la plate forme élévatrice du bâtiment mairie-école,
- Acquisition du terrain supportant le transformateur EDF installé dans le cadre des travaux de sécurisation de la route de Domessin,
- Proposition de modification du tableau des emplois (départ en retraite d'un agent),
- Participation au concours de labour des jeunes agriculteurs de Savoie,
- Acquisition d'un four pour la salle polyvalente et la cantine scolaire,
- Approbation pour interjeter une procédure d'appel et recours à un avoué / litige en cours,
- Décision modificative au budget primitif (provisions pour litige),
- Engagement d'une procédure de constatation d'abandon des concessions au cimetière,
- Questions diverses.
-

Affiché le mardi 17 juillet 2012

Intervention des conseillers municipaux jeunes / présentation d'un document vidéo réalisé par leurs soins sur le fonctionnement du CMJ

Les Conseillers jeunes invités à la réunion du conseil présentent leur document vidéo où ils interviennent pour expliquer à tour de rôle leurs fonctions et les actions menées pendant leur mandat qui se termine en septembre prochain. Cette vidéo a été diffusée auprès des potentiels candidats aux prochaines élections du CMJ qui seront réalisées courant octobre 2012. Des rencontres ont eu lieu au collège et auprès des CM2. Laétitia GIRARD, animatrice du SIVU Jeunesse qui encadre les conseillers jeunes, nous fait part de l'impact bénéfique de ces rencontres qui ont eu pour conséquence d'intéresser quelques jeunes qui constitueront le prochain CMJ.

Les membres du conseil municipal applaudissent le travail des conseillers jeunes et les remercient pour leur dévouement à leur commune et ses habitants, tout au long de leur mandat.

Délibération n° 27 / 2012 : Avenant à la convention d'accès aux activités jeunesse du CCAS de Pont de Beauvoisin / Augmentation de la participation financière journalière de la commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la participation financière de la commune aux activités jeunesse du Centre de Loisirs Sans Hébergement de Pont de Beauvoisin (Savoie), régie par le C.C.A.S. Il précise que le Centre de Loisirs accueille durant les petites vacances et le mois de juillet, pour un tarif identique à celui des habitants de Pont de Beauvoisin, les enfants âgés de 3 à 12 ans domiciliés sur la commune de Belmont-Tramonet. Il donne lecture de l'avenant à la convention portant sur l'augmentation de la participation communale journalière par enfant, fixée à 9.04 €, à compter des prochaines vacances scolaires d'été. Il propose de valider l'avenant à la convention passée avec le CCAS de Pont-de-Beauvoisin afin que les enfants de la commune puissent avoir accès aux activités du Centre de Loisirs.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention précitée.

Délibération n° 28 / 2012 : Participation financière 2012/2013 au CLSH de Saint Genix sur Guiers.

Monsieur le Maire fait part également à l'assemblée de la demande réceptionnée tout récemment et concernant la participation financière au CLSH de la Commune de Saint Genix sur Guiers. Il précise que le Centre de Loisirs pourrait accueillir durant le mois de juillet et les petites vacances, pour un tarif identique à celui des habitants de Saint-Genix-sur-Guiers, les enfants âgés de 3 à 11.

Il rappelle le montant alloué en 2011 de 8 Euros la journée et 4.50 Euros la demi-journée par enfant. Il propose, à compter des vacances d'été 2012, une participation financière identique à celle de l'année précédente.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, accepte le versement d'une participation financière au Centre de Loisirs de Saint Genix sur Guiers pour les montants précités et pour la période de juillet 2012 et des petites vacances de l'année scolaire 2012/2013.

Délibération n° 29 /2012 : Contrat de maintenance / Plate-forme élévatrice mairie-école

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation de vérification annuelle des équipements mécaniques et précise que la Société APAVE chargée du contrôle technique de la plate-forme élévatrice du bâtiment mairie-école a effectué sa visite courant avril dernier.

Il donne lecture des observations mentionnées au rapport du contrôle technique et précise une obligation de deux visites annuelles pour la maintenance de ce type d'appareil.

Il rappelle les interventions antérieures et les sollicitations auprès des professionnels et propose de retenir la proposition de la Société OTIS à EYBENS (Isère) pour la maintenance biannuelle, pour un coût annuel s'élevant à 325, 00 € HT.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance avec la Société OTIS dans les conditions précitées.

Délibération n° 30/2012 : Acquisition du terrain / transformateur EDF / route de Domessin.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux réalisés courant 2011 pour la sécurisation routière et l'enfouissement des réseaux ERDF - route de Domessin à Belmont-Tramonet.

Il rappelle également que pour permettre l'installation d'un transformateur EDF, un terrain a été mis à disposition par un propriétaire privé au lieudit « La Morte ».

Il indique qu'un géomètre a été mandaté pour une intervention visant au détachement de ce terrain pour cession d'une partie à la Commune.

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle de terrain d'une surface totale de 23m² pour un montant forfaitaire de 1000, 00 Euros sachant que le prix estimé pour ce genre de transaction est généralement de l'ordre de 40, 00 Euros le m².

Il précise que les frais relatifs à l'établissement du document d'arpentage ainsi que ceux concernant l'établissement de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, approuve l'acquisition de ce terrain dans les conditions précitées.

Proposition de modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ à la retraite d'un agent au 30 septembre prochain. Ce départ est l'occasion de revoir les heures rémunérées sur le contrat communal comprenant la mission d'accompagnement au transport scolaire. Les heures de celle-ci seront transférées au contrat SIVU Scolaire. Cette régularisation engendrera au 01/10/2012 une variation de +10% des heures de l'emploi. Aussi, il convient d'obtenir l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale pour la suppression du poste ancien de 43.5 H / mois et la création d'un nouveau poste à 17.5 par mois. Les membres du conseil municipal approuvent ce projet de modification de l'emploi qui fera également l'objet d'une déclaration de vacance dès réception de l'avis favorable du CTP.

Délibération n° 31 / 2012 : Subvention exceptionnelle / Association des jeunes agriculteurs de Savoie / fête de la terre – concours de labour

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fête de la terre du 26 août prochain à Avressieux et du concours de labour départemental des jeunes agriculteurs de Savoie qui sera organisé à cette occasion.

Il propose le versement d'une subvention exceptionnelle à reverser à l'association des jeunes agriculteurs de Savoie pour le concours de labour.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association des jeunes agriculteurs de Savoie pour un montant total de 200,00 Euros.

Délibération n° 32 / 2012 : Achat d'un four professionnel / Participation du SIVU Scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les discussions relatives à l'acquisition d'un four professionnel d'une grande capacité pour le réchauffage des repas cantine scolaire et qui pourra également être utilisé lors des manifestations organisées à la salle polyvalente.

Il confirme la demande du fournisseur repas cantine pour un passage en liaison froide et ce, dès la rentrée septembre 2012.

Il propose de valider le devis des Etablissements PHILIPPE pour un montant de 3.450, 00 € HT.

Il explique le règlement de la facture par la commune de Belmont-Tramonet où les crédits sont prévus au budget. Il indique qu'une participation financière de 1.725, 00 €uros sera reversée par le SIVU Scolaire de Montbel, étant donné l'usage pour la cantine.

Pour ce faire, cette dépense sera prise en compte au récapitulatif de fin d'année des dépenses réalisées directement par les communes pour le compte du Syndicat scolaire. Celles-ci, notamment les frais de personnel mis à disposition, font l'objet d'un calcul spécifique permettant un reversement par la commune débitrice.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide l'acquisition d'un four professionnel pour la salle polyvalente et accepte la participation pour moitié du SIVU Scolaire de Montbel dans les conditions précitées.

Délibération n° 33 / 2012: Approbation procédure d'appel / litige passerelle / recours à un avoué.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 3 avril 2008 l'autorisant à ester en justice auprès du Tribunal de Grande Instance suite à l'assignation en date du 14 février 2008 présentée par Maître VERNIER pour les consorts BASCOT et la désignation de Maître LIOCHON pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Il rappelle également la décision en conseil municipal du 6 octobre 2011 de faire appel au jugement défavorable à la commune, rendu le 5 septembre 2011.

Il explique que pour permettre le règlement des honoraires de l'avocat de la Cour d'Appel, il convient d'entériner cette décision.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte d'interjeter appel du jugement rendu le 5 septembre 2011 par le TGI de Chambéry et d'avoir recours à l'avoué de la Cour d'Appel de la SCP FORQUIN REMONDIN.

Délibération n° 34 / 2012 : Décision modificative N°1 au budget principal / constitution d'une provision pour le litige de la passerelle.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de constituer une provision semi budgétaire lorsqu'un litige est porté devant un tribunal.

Il précise qu'à la demande de la Trésorerie, il convient d'alimenter l'article comptable 6875 du montant prévu par jugement du TGI de Chambéry, rendu le 5 septembre 2011, qui prévoit le reversement de 700,00 €uros par consort soit 1.400, 00 €uros dans le cas d'une condamnation de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide la décision modificative n°1 au budget primitif visant à alimenter de 1.400, 00 €uros l'article comptable pour la provision semi budgétaire.

Délibération n° 35 /2012 : Lancement d'une procédure de reprise de concessions abandonnées au cimetière communal.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal. Une liste des concessions en très mauvais état et qui semblent manifestement abandonnées a été établie.

Il explique la procédure de reprise qui sera engagée suivant un certain nombre de conditions.

Considérant que ces concessions sont toutes perpétuelles, qu'elles ont plus de 30 ans et qu'elles ont été acquises au début du siècle dernier et jusqu'en 1935.

La première phase de la procédure consiste à informer et inviter les héritiers de ces sépultures à participer à une visite de constat d'abandon, soit par courrier recommandé avec accusé de réception quand ils sont connus, soit par voie d'affichage d'un avis en mairie et à la porte du cimetière quand ils ne le sont pas et ce, au minimum un mois à l'avance.

Un procès verbal de constat d'abandon sera établi suite à la visite programmée courant septembre 2012. Il sera affiché à la porte du cimetière et à la mairie. Des panneaux seront posés sur les concessions susceptibles d'être reprises. La reprise d'une concession ne peut être prononcée qu'après un délai de trois ans suivant les formalités de publicité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon, Dit que courant juillet 2012 les invitations à participer au constat d'abandon seront transmises aux héritiers connus et que l'affichage d'un avis pour ceux qui ne le sont pas sera réalisé à la porte de la mairie et au cimetière,

Fixe la date de constatation d'abandon au lundi 17 septembre 2012 à 10 heures,

Prévoit, dès la validation du procès verbal de constatation d'abandon, l'installation sur les concessions concernées des panneaux invitant les ayants-droits à se faire connaître.

Délibération n° 36 /2012 : Gratification / Stagiaire étudiant

Monsieur le Maire rappelle la formation pratique dispensée à un étudiant et réalisée au service technique de la commune pendant la période de stage du 26 mars 2012 au 8 juin 2012.

Il propose d'allouer au stagiaire étudiant, au titre d'une gratification de stage, une indemnité exonérée de cotisations sociales de 75 € par semaine soit un total de 450 € pour les six semaines effectuées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide le versement d'une gratification de stage comme précitée.

QUESTIONS DIVERSES

• Urbanisme

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des diverses sollicitations de propriétaires de terrains classés en zone constructible « NAb » sous conditions notamment d'un projet d'aménagement d'ensemble validé par les propriétaires de la zone sectorisée. Il précise qu'il a eu des contacts pour les terrains du secteur du « Chatelard » et celui de « La Belle Etoile ». Il rappelle que sur ces zones NAb, les aménagements de voirie, extensions ou confortements des divers réseaux sont à la charge des lotisseurs.

Il rappelle également que la commune est concernée par le secteur de « La Belle Etoile » puisqu'elle est propriétaire de quelques parcelles attenantes à celles où un aménageur souhaite déposer un projet.

De ce fait, la commune doit donner un avis sur l'aménagement de cette zone. Après réflexion et discussion sur le sujet, les membres du conseil municipal précisent qu'ils ne voient pas d'inconvénients à un projet de plusieurs constructions sur le terrain voisin et ce, dans la mesure où celui-ci n'enclave par le terrain communal pour lequel un aménagement n'est pas à l'ordre du jour.

• Sécurité camping « Les 3 Lacs »

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la visite annuelle de sécurité réalisée au camping par la commission communale, le lundi 25 juin 2012. Le nouveau gérant, Monsieur ETIENNE sollicite la commune pour connaître les coordonnées des personnes ayant l'équipement nécessaire pour évacuer les caravanes en cas d'inondation. Messieurs MARTIN, PERONNIER et PIONCHON se portent volontaires pour aider en cas de besoin.

• Rentrée scolaire 2012/2013

Le maintien de la 3^{ème} classe à Belmont-Tramonet a été confirmé ce jour grâce à un effectif de 85 élèves sur le regroupement scolaire. Cependant, un contrôle sera réalisé à la rentrée et si ce chiffre n'est pas maintenu le risque de suppression subsiste.

En raison de l'effectif important de l'école maternelle (31 élèves), les enseignantes nous ont fait part de leur décision concernant la répartition des classes. Si le maintien du poste est assuré à la rentrée, les enfants de la grande section maternelle domiciliés à Belmont-Tramonet (8 élèves) seront scolarisés à Belmont-Tramonet.

- **Travaux cimetièrè**

Les travaux de réfection du mur d'enceinte sont terminés. Les membres de l'assemblée jugent à l'unanimité qu'il s'agit d'une belle réalisation.

- **SIVU Scolaire de Montbel**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des décisions prises par les membres du Conseil Syndical lors de la réunion du 14 juin 2012 notamment en ce qui concerne les tarifs des services périscolaires. En raison de l'augmentation des frais due au transport des repas qui sera dorénavant réalisé par le fournisseur, le tarif a été réévalué. Le repas sera facturé 4.50 euros dès la rentrée scolaire de septembre 2012. Celui de la garderie périscolaire a été modifié comme suit : 1.20 € le seul passage sur la journée (matin ou soir) et 1.80 € si deux passages (matin et soir).

- **SIEGA**

Monsieur FROGER fait part à l'assemblée de sa présence à une récente réunion du SIEGA. Il signale le démarrage des levés topographiques pour le futur raccordement des deux stations de relevage des eaux usées (La Belle Etoile et Chef Lieu) à la station interdépartementale de Romagnieu.

- **CCVG**

- **Projet de transfert de la compétence Enfance Jeunesse**

Madame BOURBON fait part à l'assemblée de la création de deux groupes de travail sur le projet de transfert de la compétence enfance jeunesse à la communauté de Communes.

M. PERONNIER est nommé délégué pour le groupe Petite Enfance et Madame BOURBON représente la commune pour le groupe Enfance / Jeunesse.

- **Zone économique**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des nombreuses rencontres avec des entrepreneurs intéressés par des terrains du parc d'activités Val Guiers.

GEDIMAT, GUETAT, BERSUB, LAMAZOU pour la zone du Jasmin à Saint-Genix-sur-Guiers. Des installations qui entraîneraient des travaux pour la défense incendie et les eaux pluviales.

SAMSE (en prolongement de la Zone de La Baronnie sur Domessin)

AGRATI à AVRESSIEUX

Ambulance LATARD à Belmont- Tramonet...

Il fait part également des réflexions engagées sur un éventuel projet de regroupement des sapeurs-pompiers de Saint-Genix-sur-Guiers et Pont-de-Beauvoisin sur un terrain de Belmont-Tramonet et d'une extension des locaux de la Communauté de Communes.

Il précise également que des travaux d'extension du réseau gaz jusqu'à la zone d'Avressieux sont à l'étude.

Une Assemblée Générale est prévue pour les 20 ans d'existence de la CCVG créée en 1992.

- **EAUX du THIERS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'adhésion de cinq nouvelles communes soit Corbel, Entremont le Vieux, St Jean de Couz, St Pierre d'Entremont et St Thibaud de Couz qui ont toutes des réseaux en très bon état. Le Conseil Syndical a validé ces adhésions et les communes seront prochainement sollicitées pour donner leur avis.